

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 FÉVRIER 2022**

**Etaient présents :** M. BRILLET Martial, Maire, M. BRUAND Joël, adjoint, Mme AUDEBERT Catherine, M. BAUDOIN Lionel, M. BOUILLE Lionel, Mme Corinne CHAUVEAU, Mme DENIS BRUNET Coline, M. ORAIN Patrice.

Absent excusé : Mme LAMBERT Viviane

Excusé ayant donné procuration : Mme CHANTEBEL/GABORIAU Séverine à Mme DENIS BRUNET Coline

Absent : /

**Secrétaire de séance :** Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil-municipal du 13 janvier 2022. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **Ordre du jour**

### **1) Délibération : demande de frais de scolarisation d'Ombrée d'Anjou**

Conformément au code de l'Education, article L. 212-8, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence principale dans les cas suivants, notamment :

- lorsque les obligations professionnelles des parents leur imposent la scolarisation de leur enfant dans une école de la commune d'accueil, alors qu'ils résident dans une commune de résidence qui n'assure pas la restauration et la garde d'enfants ou l'une seulement de ces deux prestations;
- lorsque l'état de santé de l'enfant justifie sa scolarisation dans la commune d'accueil ;
- lorsqu'un frère ou une sœur de la même fratrie est scolarisé dans une école de la commune d'accueil et si l'inscription du frère ou de la sœur est justifiée par un des deux cas ci-dessus, par l'absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence ou par le principe de non remise en cause jusqu'à la fin du cycle maternel des scolarisations en cours posé par l'article L 212-8.

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, quatre enfants de la commune de Carbay ont été inscrits à l'école publique Jules VERNE et l'école maternelle Henri DES à Ombrée d'Anjou. La participation financière demandée à la Mairie de Carbay est d'un montant de 3 082,03 €.

La Commune de Carbay ayant les moyens d'assurer l'accueil ainsi que la restauration et l'accueil périscolaire de ces enfants.

La Commune de Carbay n'ayant passé aucun accord auprès de la Commune d'Ombrée d'Anjou concernant la prise en charge de la scolarité d'enfants hors de la commune.

La Commune de Carbay n'ayant pas, à sa connaissance, d'autres motifs valables à la prise en charge des frais de scolarité de ces enfants pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas participer aux frais de scolarité des enfants accueillis en écoles publiques à Ombrée d'Anjou

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 9
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

## 2) Délibération : Vente de terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'achat de terrain du lotissement communal. Il s'agit du courrier de Monsieur SERFATY qui souhaite acquérir le terrain du lotissement cadastré B-630 d'une superficie de 1151m<sup>2</sup> correspondant au lot n°5, ou en deuxième choix le terrain cadastré B-667 d'une superficie de 1031m<sup>2</sup> correspondant au lot n°10.

Monsieur SERFATY fait une proposition de 18€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **rejette** à l'unanimité la proposition de 18€ HT / m<sup>2</sup>
- **décide** de faire une contre-proposition à l'acquéreur de 19€ HT le mètre carré pour l'un des lots au choix de l'acquéreur.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte et à intervenir entre la commune qu'il représente et Monsieur SERFATY
- désigne Maître ARNAUDJOUAND Rémi en qualité de notaire pour la rédaction de l'acte notarié.

Il est précisé que ledit lotissement est assujéti à la TVA (taux applicable de 20%)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 7
- ✓ Avis défavorables : 1
- ✓ Abstention : 1

## 3) Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire précise que le budget 2022 est en cours d'élaboration et qu'il y a lieu d'échanger sur les projets à inscrire sur l'exercice 2022.

Madame DENIS BRUNET Coline demande si la présentation de l'aménagement devant l'école (présentation qui a eu lieu lors de la séance de conseil municipal du 9 novembre 2021) pourra être réalisée. Monsieur le Maire précise que ce projet sera budgétisé sur l'exercice 2023.

Priorités 2022 :

1. Adressage
2. Jeux (école et parc)
3. Réflexion pour une augmentation le temps de travail de l'agent technique à 3 jours / semaine (actuellement 2,5 jours / semaine)

Le projet de création d'un parking au cimetière n'est pas retenu comme une priorité pour 2022.

Monsieur BRUAND Joël précise les devis qu'il a fait établir pour préparer le budget :

- Électricité : câble internet entre école et la bibliothèque + pose prise pour le défibrillateur : 1833,02 €
- Éclairage terrain foot : 1230,77 €
- Création de sanitaire au rez-de-chaussée 11 Rue du Roy (cantine) : 5549,50 €
- Cimetière, aménagement d'allées : 21 307,80 €
- Cimetière, création d'un parking : 9 287,40 €
- Chauffage à l'école, la collectivité est toujours dans l'attente du devis de l'entreprise sollicitée.
- Estimatif voirie 2022 : 36 342 € (incluant 20 748€ de Monocouche pour refaire la Rue Fontaine Oger et 11 088€ pour 330m<sup>2</sup> de grattage, profilage et goudronnage de trottoir)
- Déco de Noël : 994,39 €
- Voirie lotissement : 18 214,12 €
- Adressage, fourniture des poteaux, des plaques de rues et des numéros : 1850,54 €
- Changement des ouvertures sur le bâtiment de l'ancien Presbytère : 10 913,98 €

#### **4) Projet 2022 : Adressage et signalisation : 1850,54 € TTC**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de mise à jour de la signalétique en conformité avec l'adressage qui va être réalisé sur l'année 2022 et dont le coût prévisionnel s'élève à 1542,12 € HT soit 1850,54 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Achat pour la mise à	1 542,12 €	DETR 35 %	539,00

jour de l'adressage			
		Autofinancement communal	1 003,12
Total	1 542,12 €	Total	1 542,12 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2<sup>nd</sup> semestre de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- valide le projet de mise à jour de la signalétique en conformité avec l'adressage
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
  - ✓ Votants : 9
  - ✓ Avis favorables : 9
  - ✓ Avis défavorables : 0
  - ✓ Abstention : 0

**5) Projet 2022 : Changement des ouvertures Mairie et logements communaux : 10 913,98€**

Une réflexion est en cours pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux. Le SIEMML a été sollicité pour un accompagnement.

**6) Projet 2022 : Création d'un parking de 540 m<sup>2</sup> au cimetière : 9 287,40 €**

Le projet n'étant pas retenu pour le moment, les demandes de subventions seront formulées ultérieurement

**7) Projet 2022 : Acquisitions de structures de jeux pour le parc**

Monsieur le Maire revient sur l'état des jeux présents dans le parc. Certains sont en mauvais état, d'autres cassés. Il a également été évoqué à plusieurs reprises la structure de jeu présente dans la cour de l'école qui est ancienne et surtout sur un bac à sable. Il est proposé au conseil municipal d'investir dans une nouvelle structure de jeu pour l'école incluant un aménagement avec une dalle béton recouverte de dalles amortissantes. Ainsi que le remplacement de jeux dans le parc.

### Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Aménagement et acquisition de jeux / structures pour l'école et le parc	12 000,00	Subvention départementale 40%	4 800,00
		Subvention régionale 20 %	2 400,00
		Autofinancement communal	4 800,00
Total	12 000,00	Total	12 000,00

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Les travaux pourraient débuter à l'automne 2022 sous réserve d'acceptation des subventions sollicitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention départementale au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes
- de solliciter une subvention régionale au titre des fonds régional Jeunesse et Territoires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce projet

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 9
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

### 8) Questions diverses

- BERTHELOT MARQUET TP : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prix annoncé lors du dernier conseil municipal pour la voirie du lotissement était erronée, le devis s'élève à 18 214,12 €
- Point recensement : il ne reste plus qu'un seul logement à recenser. L'agent recenseur a effectué un travail très efficace.

- Terrain M. Mme FERRAND : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé l'acte de vente pour le lot n°9 chez le notaire le 31 janvier.
- Bibliothèque : retour sur l'inauguration. Mme Corinne CHAUVEAU est satisfaite de l'événement qui a attiré du monde (20 à 25 personnes)
- Mme Corinne CHAUVEAU souhaite revenir sur le fonctionnement du conseil municipal par rapport au sujet des éoliennes. Monsieur le Maire propose de mettre en place une feuille de route pour savoir où aller et comment y aller afin d'avancer et ne pas repousser le sujet jusqu'à la fin du mandat. Il précise avoir repris contact avec la société Valéco. Ils sont prêts à revenir accompagnés de la communauté de communes pour une réunion de travail pour le conseil municipal afin de répreciser le projet (modifié) et répondre aux interrogations des élus. Valéco ne fera pas de réunion publique mais propose de tenir une ou deux journées de présence/rencontre sur RDV à la salle communale afin de répondre aux administrés qui le souhaitent. Puis un débriefing sera fait avec le conseil municipal. Après cela, l'avis sera émis par le conseil municipal.

Monsieur Joël BRUAND est d'accord pour le fonctionnement proposé.

Monsieur Patrice ORAIN approuve tout à fait la feuille de route proposée par Monsieur le Maire. Il souhaite avoir la présentation du projet final de Valéco. Il estime que recevoir sur RDV évitera la polémique et les tensions.

Monsieur Lionel BAUDOIN estime qu'il y a déjà eu beaucoup de temps de perdu et de tensions car le projet n'était pas diffusé suffisamment tôt. Il est d'accord pour informer et échanger avec les administrés.

Madame Coline DENIS BRUNET pense qu'un élu doit impérativement être présent lors de la journée où Valéco va recevoir les administrés sur rendez-vous. Elle estime que les élus auraient dû aller davantage au contact de la population pour discuter sur ce sujet. Il y a une difficulté de communication à l'intérieur du conseil municipal. Elle demande des réunions de travail pour apprendre à travailler et s'écouter.

Madame Corinne CHAUVEAU estime qu'il faut commencer par une réunion de travail avec les élus uniquement avant d'envisager une feuille de route.

Madame Coline DENIS BRUNET insiste sur le groupe de travail à réunir pour savoir comment les élus veulent fonctionner avant de faire intervenir la société Valéco et la communauté de communes.

Monsieur Lionel BOUILLÉ pense que l'association qui vient de se créer n'a rien de crédible. Les membres n'ont pas assisté la présentation de Valéco et sont contre un projet dont ils n'ont pas connaissance.

Monsieur Lionel BAUDOIN est désolé de la situation d'aujourd'hui. Il a été voir sur le terrain les zones prévues. Il pense que l'on va diviser les carbaisiens.

Monsieur Lionel BOUILLÉ rappelle que les membres du conseil municipal ont été élus pour défendre l'intérêt de la commune et pas des intérêts personnels. Il a étudié le sujet des éoliennes. Il peut y avoir des effets néfastes qui apparaissent mais des solutions sont proposées lorsque ces effets sont rencontrés.

Madame Catherine AUDEBERT est d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire, elle valide les rencontres avec Valéco et la communauté de communes. Elle estime qu'il faut aller au plus vite vers l'avis du conseil municipal.

Madame Coline DENIS BRUNET est d'accord pour une feuille de route et l'intervention de Valéco. Pour elle, à Carbay les gens ont appris à être consultés et à participer aux décisions. Elle trouve que des choses blessantes sont dites. Elle affirme avoir toujours soutenu Monsieur le Maire même s'il y a parfois des désaccords.

Madame Corinne CHAUVEAU pense qu'il faut réussir à échanger sans que le ton monte même si tous les élus ne sont pas tous du même avis. Elle est partante pour une réunion Valéco – communauté de communes et établir une feuille de route mais elle souhaite commencer par une réunion de travail entre les élus.

Madame Coline DENIS BRUNET ajoute que l'avis de Madame CHANTEBEL/GABORIAU Séverine qui lui a donné procuration sera également de faire une réunion de travail au plus vite.

Monsieur le Maire est d'accord pour la réunion de travail à faire. Mais la première réunion se fera avec Valéco et la communauté de communes puisque la majorité du conseil est d'accord pour procéder ainsi. Ensuite, il peut également être mis en place des rencontres avec la population puis une véritable réunion de travail, un temps d'échange qui aboutira à une feuille de route.

- Information une nouvelle taxe va être mise en place par la communauté de communes sur la TFB et TFNB aux alentours des 60/70€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50  
Fait à CARBAY, le 10 février 2022

La secrétaire de séance,  
Mme AUDEBERT Catherine

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
CHANTEBEL/ GABORIAU Séverine	<i>Excusée / Pouvoir à Mme DENIS BRUNET Coline</i>
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	Excusée
CHAUVEAU Corinne	
AUDEBERT Catherine	
DENIS BRUNET Coline	
BOUILLE Lionel	
BAUDOIN Lionel	